## Rapport 2018 du Vice-président, délégué à la Commission Touristique

La commission touristique « Infrastructures » s'est réunie sept fois pour discuter des différents projets en cours, mais aussi des réalisations à effectuer durant 2019.

L'hiver 2017/2018 a causé de gros dégâts dans les forêts et sur le réseau des sentiers pédestres et de ce fait a exigé un travail considérable en termes d'entretien et de remise en état.

Les activités principales de la Commission Touristique Infrastructures ont été les suivantes :

- La mise à l'enquête du réseau hivernal des itinéraires de mobilité de loisirs (sentiers pédestres d'hiver à pied ou à raquette et ski de fond) a été effectuée en 2018, sans rencontrer d'opposition après consultation pour préavis de l'ensemble des services de l'Etat selon les exigences de la nouvelle Loi sur les Itinéraires de Mobilité de Loisirs (LIML). Cette procédure d'homologation est obligatoire afin de pouvoir exploiter "touristiquement" les itinéraires de loisirs d'été et d'hiver, et donc les faire figurer notamment sur les cartes topographiques officielles de la Suisse (Suisse Mobile, etc.) : Valais Wallis par exemple ne promeut sur son site et ses documents que les itinéraires homologués.
  - Le réseau des sentiers pédestres d'été selon LIML est quant à lui déjà homologué.
- Le projet de « Places de grillades » équipées de bancs et de tables, de grils et réserve de bois a été autorisé par l'Etat du Valais. Ainsi, sur proposition de la Commission Touristique Infrastructures, le budget ainsi que les adjudications ont été validés par le Conseil communal fin 2018. L'installation des places de grillades pourra débuter dès que les conditions le permettront.
- Le projet du sentier à thème « Wellness » entre Jorasse et Petit-Pré a été autorisé par l'Etat du Valais. Le projet ne pourra toutefois débuter qu'une fois son financement assuré. Des travaux de réparation sur le secteur entre Jorasse et Petit-Pré, suite aux dégâts de l'hiver 2017/18, sont à intégrer dans ce projet.
- Un projet de « Kids bike park » (circuit de pratique VTT pour enfants) a été présenté à la Commission Touristique Infrastructures qui a validé son principe. Ce projet est donc en planification pour 2019 dans la station.

- La mise à l'enquête du réseau des itinéraires de loisirs d'été « VTT et flowtrail » a été effectué en 2018 également. Actuellement, les services de l'Etat sont toujours en train d'analyser ce dossier.
  - La Commission Touristique Infrastructure espère toutefois obtenir prochainement cette homologation afin de pouvoir mettre en place et promouvoir encore en 2019 un ou deux parcours VTT pour débuter.
  - La construction du parcours de flowtrail représentant un coût important ne pourra quant à lui débuter qu'une fois son financement assuré.
- La commune sur proposition de la Commission Touristique Infrastructure a engagé 1,5 ETP pour la saison d'été 2018 et d'hiver 2019 afin d'assurer l'exploitation et l'entretien des sentiers pédestres et infrastructures touristiques du haut. Au terme de la saison d'hiver, si l'expérience ainsi que la qualité du travail est jugée concluante, la Commission Touristique Infrastructure souhaite proposer l'engagement de 1.5 à 2 ETP à l'année pour assurer l'exploitation, l'entretien et la mise en place d'infrastructures touristiques (par exemples, sentiers VTT, sentiers à thèmes, signalisations, etc.).

De plus, la commune de Saillon a accepté la proposition de la commune de Leytron leur proposant d'entretenir leurs sentiers d'altitude contre compensation.

Comme le lecteur peut le constater, un certain travail de fond est en train de se faire qui devrait déboucher dans un futur assez proche sur des réalisations concrètes. Toutefois, il reste le problème des procédures de recours comme une épée de Damoclès, ce qui pourrait modifier le montant des revenus et l'affectation des taxes touristiques.

Norbert Gisler, Vice-président